

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
122.55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

OBJET : Coopération décentralisée et soutien à des actions locales contribuant à la dynamique événementielle et internationale du territoire départemental.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux relations internationales et européennes, interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La politique de relations extérieures de la collectivité se trouve au cœur d'une volonté politique plus globale de construction de la "Provence de demain" : une Provence attractive, créatrice d'emplois, ouverte au monde, innovante, connectée et forte de ses domaines d'excellence.

La coopération décentralisée ainsi que les autres actions en lien avec le rayonnement du territoire répondent à des enjeux partagés. La mise en commun de savoir-faire et l'organisation pratique de transferts de compétences entre partenaires, ici l'Italie et l'Arménie, produisent un enrichissement mutuel de nos savoirs et de nos pratiques.

La collaboration avec les chambres de commerce italienne et franco-arménienne contribue à renforcer le rayonnement du territoire, et la poursuite de la coopération avec nos partenaires en Arménie permet de promouvoir l'excellence du territoire dans le domaine de la santé.

Ainsi, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau ci-joint :

- les demandes de subventions de fonctionnement formulées par ces deux chambres de commerce et deux associations pour des projets de coopération décentralisée avec l'Arménie et l'Italie, et pour des actions contribuant au positionnement international de la Provence,
- l'attribution, au titre de 2019, de subventions pour un montant de 218 000 € en fonctionnement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

